C'EST QUOI UNE PETITE FERME FRANÇAISE ?

Partant de la définition validée en 2002 par le Conseil supérieur d'orientation du ministère de l'Agriculture, et revu en avec le cabinet du ministère en 2013, la Confédération paysanne propose que les petites fermes soient ainsi définies en France :

Une ferme avec :

Un chiffre d'affaires hT (incluant aides 1er pilier) inférieur à :

- 50 000 € pour 1 UTA (unité de travail agricole)
- 75 000 € pour 2 UTA,
- 100 000 € pour 3 UTA
- 125 000 € pour 4 UTA et au-delà.

Les cotisant·e·s solidaires et la pluriactivité sont pris en compte tant que leur revenu extérieur (inférieur au SMIC) ajouté au chiffre d'affaires est inférieur aux plafonds ci-dessus ;

Montant max aides 1er pilier PAC :

- 15 000 € pour 1 UTA,
- 20 000 € pour 2 UTA et au-delà.

Une surface max (hors landes et parcours) de :

- 30 ha pour 1 UTA,
- 40 ha pour 2 UTA,
- 50 ha pour 3 UTA,
- 60 ha pour 4 UTA et au-delà.

CHIFFRES CLÉS

1/3

les petites fermes représentent près d'un tiers des fermes françaises et occupent 10 fois moins de surface que les grosses exploitations

X 4/HA

Les petites fermes génèrent 4 fois plus d'emploi familial par hectare, créent de la valeur ajoutée et sont indispensables à la vie des territoires ruraux.

(Source : DGPE 2016)

Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

La Confédération paysanne est, depuis 1987, un acteur majeur du syndicalisme agricole français qui porte des valeurs de répartition et de solidarité. Le projet pour une agriculture paysanne, qu'elle défend avec constance depuis sa création, est cohérent et global.

CONTACTER LA CONF'

: **contact@confederationpaysanne.fr**
: **www.confederationpaysanne.fr**
: **01 43 62 04 04**

PETITES FERMES

NOS PROPOSITIONS
POUR LES PAYSANNES ET LES PAYSANS

Crédits photos : FADEAR

Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

DES ACTEURS ESSENTIELS SUR LES TERRITOIRES RURAUX...

La Confédération Paysanne place la défense des petites fermes au cœur de ses réflexions pour que cesse la baisse du nombre de paysan·ne·s et pour réussir le pari du renouvellement des générations et de la relocalisation. Les petites fermes sont très économes dans l'utilisation du foncier puisqu'elles nécessitent 4 fois moins de surface pour le même nombre d'actifs familial (UTAF). Elles sont plus efficientes que les structures de grande taille sur le plan social, économique, territorial et environnemental. Elles sont bénéfiques pour les territoires et véhiculent une image positive de l'agriculture : une agriculture de qualité, maintenant un tissu rural dense, sculptant les paysages et les territoires participant activement à leur attractivité.

Elles sont plus adaptées, plus réactives aux changements et plus facilement transmissibles en capitaux et en surfaces et sont donc de réels berceaux d'installations. Ce n'est que par des compétences et une technicité certaine que des paysan·ne·s les font exister. Elles sont un facteur d'innovation technique et économique dans l'ensemble des zones rurales.

... MAIS QUI SONT DAVANTAGE PÉNALISÉS

Pourtant, toutes les politiques ont œuvré et œuvrent encore à leur disparition, en excluant ces fermes des appuis techniques et financiers. Les petites fermes sont toujours là mais leur nombre diminue inexorablement. L'essentiel des aides étant lié au nombre d'hectares et d'animaux, les petites fermes perçoivent beaucoup moins que les autres et souvent propotionnellement moins soutenues.

POURQUOI SOUTENIR LES PETITES FERMES ?

L'efficacité économique des petites fermes ne justifie pas qu'elles ne soient pas aidées. En effet, les petites fermes, comme les autres fermes font face à un marché mondial volatil. Bien souvent situées en zones difficiles, les petites fermes valorisent au mieux les espaces naturels pentus, accidentés, nécessitant du matériel spécifique et de la main-d'œuvre supplémentaire. Elles génèrent par ailleurs, des externalités sociales et environnementales positives qui ne sont pas rémunérées par le marché. Pour toutes ces raisons, les petites fermes nécessitent un soutien spécifique.

Dans d'autres secteurs de l'économie, l'État et les régions reconnaissent la performance des Très Petites Entreprises (TPE) et mettent en place des plans ambitieux pour soutenir leur maintien et leur développement.

Grâce à ce soutien des TPE, la France comptait en 2012 :

2 100 000 TPE en France avec **2 300 000** salariés créent **17%** de la valeur ajoutée des secteurs marchands.

Alors, pourquoi ne pas reconnaître les performances de nos petites fermes françaises et mettre en place un plan ambitieux de soutien sur l'ensemble du territoire français ?

EN FRANCE, 1/3 DES FERMES SONT DES PETITES FERMES :

Grâce à leur caractère innovant et résiliant, elles sont présentes sur l'ensemble du territoire. Quelques exemples :

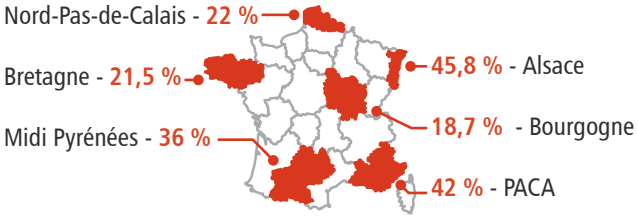

POUR LA RECONNAISSANCE ET LE SOUTIEN DES PETITES FERMES

Le maintien et le développement des petites fermes sont possibles à travers leur reconnaissance officielle et la mise en place d'aides spécifiques, de normes et de cotisations sociales adaptées.

Au niveau de la PAC, la Confédération paysanne propose :

- **Une aide spécifique pour les petites fermes de 5 000 € pour le premier actif paysan et 2 500 € pour les actifs paysans suivants,** s'ajoutant aux autres aides du 1er pilier.
- **Adaptation des aides aux réalités et aux besoins des petites fermes.**
- **Suppression des planchers d'accès aux aides,** des ratios de productivité.
- **Majoration des aides sur les premiers hectares,** du taux de subvention sur les aides à l'investissement.
- **Adaptation des politiques d'installation, de recherche et de conseil.**

D'autres mesures sont également nécessaires :

- **Adaptation des normes d'hygiène et commerciales** pour la transformation et la vente directe.
- **Adaptation des cotisations sociales et des politiques fiscales.**
- **Mise à disposition de nouveaux outils aux collectivités permettant de protéger le foncier agricole.**